

rôle directeur et focalise la coordination des activités canadiennes en Asie et dans le Pacifique, ce serait une erreur de placer en elle l'espoir irréaliste qu'elle pourrait résoudre tous nos problèmes dans cette région. La Fondation devrait donc prendre confiance en ses moyens en commençant sur une petite échelle, avec un plan défini susceptible d'être réalisé en six ans. Elle devrait aussi être principalement, dans un premier temps, un centre d'information et de ressources et s'attaquer à des tâches précises comme établir un répertoire de tous les talents et compétences au Canada, coordonner les activités déjà entreprises dans différentes régions du pays et amorcer le travail d'analyse à long terme des intérêts canadiens. Sa principale tâche devrait être d'établir son propre rôle justifiable de fenêtre culturelle et de forum d'idées pour l'Asie et le Pacifique.

Bien que nous ayons beaucoup à apprendre de l'histoire et du fonctionnement actuel d'autres fondations et institutions dans le monde, et que les objectifs des divers organismes, instituts et fondations soient très comparables dans la mesure où ils visent à stimuler les activités culturelles, sociales, économiques et autres dans une région ou un pays donné, les modes d'organisation sont différents dans chaque cas. La principale leçon à retenir des autres est de ne pas répéter leurs erreurs, tout en nous inspirant de leurs réussites.

Il est donc recommandé que la Fondation obéisse aux principes généraux suivants:

1. La Fondation doit être entièrement canadienne dans sa composition, sa direction et son financement.
2. La structure de la Fondation doit correspondre aux besoins particuliers du Canada au lieu d'être calquée sur celle d'institutions étrangères.
3. La Fondation doit être une institution entièrement indépendante. Elle ne doit être asservie à aucun des intérêts établis, qu'ils soient gouvernementaux ou privés, sectoriels, régionaux ou culturels. Elle doit plutôt s'efforcer de garder l'équilibre entre les régions, les principaux secteurs et les grandes cultures de notre société. Simultanément, la Fondation doit tenir compte des intérêts et des aspirations des Canadiens qui ne sont pas représentés par un secteur organisé. Le gouvernement fédéral doit sans doute jouer un rôle de leader en prenant l'initiative d'organiser la Fondation, mais celle-ci doit disposer de mécanismes intégrés propres à encourager une participation appréciable des provinces et territoires ainsi que l'initiative privée à tous les niveaux, de sorte que l'orientation future de la Fondation soit indépendante, sans pour autant être coupée du gouvernement.
4. La Fondation doit compter sur ses propres moyens. La responsabilité de sa réussite future ne doit pas relever des gouvernements fédéral ou provinciaux. L'intervention gouvernementale doit servir à mobiliser l'initiative privée.
5. La fondation doit être entièrement responsable de ses activités, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir démontrer en permanence qu'elle répond véritablement aux besoins exprimés de la communauté particulière d'intérêts pour laquelle elle a été créée, s'assurant ainsi d'un large soutien.
6. La Fondation doit s'affirmer comme un organisme fort et prestigieux, formé d'experts réputés dans des disciplines touchant aux affaires de l'Asie et du